

dépôts sont situés le long de cet Etat, y trouvera un marché considérable.

La suppression du droit de 75 centins par tonne nuierait le fret. Ce charbon pourrait être exporté plus loin, le pays et la province d'où je viens en particulier, en tireraient d'immenses profits.

Pour ce qui regarde le bois de construction, j'en connais quelque chose, et je suis prêt à soutenir que, dans les conditions actuelles, une grande quantité de bois de construction est gaspillée dans notre province. Je ne sais pas si les hommes de loi qui représentent la ville et le comté de Saint-Jean en connaissent quelque chose ; mais je sais que tout manufacturier, tout tanneur et tout expéditeur de bois de construction, à Saint-Jean, en savent quelque chose. Lors de l'abrogation du traité de 1854, l'écorce fut laissée sur la liste des articles exempts de droit, et qu'avons-nous vu depuis dans notre province ? Des millions de pruche ont été abattues et dépouillées de leur écorce. Cette écorce a été expédiée sur le marché américain ; mais n'ayant aucun marché pour la pruche, ce bois est resté au milieu de la forêt où il est perdu. Donnez-nous le libre-échange, et je suis convaincu que nous pourrions écouler cette pruche sur le marché de Boston. Nous possédons des capitaux et l'esprit d'entreprise ; mais nous sommes paralysés par les restrictions imposées sur le commerce.

Des capitalistes de Boston ont visité plusieurs fois mon comté, et la seule chose qui les a empêchés de s'engager dans des entreprises leur permettant d'utiliser notre pruche, est le fait que le droit d'importation exclut ce bois de leur marché. Si nous avions le libre-échange, nous pourrions exporter une quantité de ce bois dépassant toute imagination.

Pour ce qui regarde le bois dur, il est bien facile de parler des avantages qu'il y a de manufacturer nos propres meubles ; mais il y a la chute de la chaudière d'Ottawa une scierie en voie de construction, qui lorsqu'elle préparera sur les bois durs comme ceux dont on se sert pour la fabrication des meubles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pourra, dans une vingtaine de jours, approvisionner le marché et rester en surplus. Cette seule scierie pourra produire suffisamment dans trois semaines pour approvisionner toutes les fabriques de meubles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons des fabriques dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse qui sont à la recherche d'un marché et qui n'en trouvent pas, excepté lorsque le marché anglais offre un prix qui nous permet d'y faire des envois ; mais je regrette que cette exception n'existe pas cette année.

J'ai signalé certains intérêts qui ont été ruinés par la politique des honorables chefs de la droite, et certains autres qui pourraient être favorisés au moyen d'une autre politique, et je parlerai maintenant des mauvais effets de la politique nationale sur certains autres intérêts qui restent en souffrance. Prenez le plus important, le commerce de bois. Quels sont les faits ? Les honorables chefs de la droite disent que si nous avions le libre-échange, nous ne profiterions pas de toute la réduction opérée sur les droits. Je ne suis pas assez déraisonnable pour prétendre le contraire ; mais je dis que nous augmenterions notre production ; si vous vouliez nous procurer le marché, nous serions prêts à partager avec les Américains ce droit de deux dollars, et serions dans une meilleure position qu'aujourd'hui.

Pendant que je suis sur ce point, il est juste que j'appelle l'attention sur un acte dont le gouvernement s'est rendu coupable, relativement au commerce de bois du Nouveau-Brunswick.

Les honorables membres de cette chambre se rappelleront qu'un projet de loi fut présenté ici, il y a quelques années, permettant au gouvernement d'imposer un droit d'exportation sur les billots, dans le but avoué de forcer les Américains d'abaisser ou d'abolir entièrement leur droit d'importation sur le bois du Canada exporté aux Etats-Unis. N'avons-nous pas, M. l'Orateur, des réclamations à faire valoir auprès du gouvernement ? L'honorable ministre des finances croit-il que les hommes d'affaires du Nouveau-Brunswick engagés dans le commerce du bois de construction, n'aient rien à réclamer de lui ou de son gouvernement ?

Je me souviens que, après que cet honorable ministre et son estimé chef, qui est depuis décédé, eurent visité Saint-Jean, l'automne dernier, leur premier acte officiel, de retour à Ottawa, fut d'abolir le droit d'exportation, afin que nos amis de l'Ottawa pussent expédier leur pin sur le marché américain à \$1 par mille pieds. Ils oublièrent, ainsi, que 95 pour cent de notre bois de construction est d'épinette, et que le grand commerce de bois de construction du Nouveau-Brunswick avait autant droit à la protection du gouvernement que les marchands de bois de la rivière Ottawa.

Nous sommes en position, à Saint-Jean, de voir tout ce que pourrait faire le libre-échange pour notre province. Je suis engagé, moi-même, dans cette branche d'affaires, et je vais à Saint-Jean pour effectuer une vente de 2,000,000 ou 3,000,000 de pieds d'épinette, le propriétaire de moulin m'offre \$8 par mille pieds—ce qui est un prix que nous ne pouvons obtenir durant la présente année, mais que nous avons déjà obtenu—tandis que les billots américains pénètrent sur le marché de Saint-Jean et obtiennent \$10 le mille pieds, la différence du droit étant encaissée par le producteur de l'Etat du Maine. C'est la meilleure preuve possible de l'avantage qu'il y aurait dans la réduction des droits pour les marchands de bois des provinces maritimes. Mais ce n'est pas tout. On peut dire que pour ceux qui approvisionnent les hommes que l'on envoie dans les forêts pour en sortir les billots, cela est indifférent ; mais je vous dirai où le soulier blesse. Dans le Nouveau-Brunswick, mes employés ne peuvent recevoir de moi que \$16 par mois, tandis que le marchand de bois américain, de l'autre côté de la frontière, en vue de mon chantier, est en état de payer \$26 par mois.

C'est ainsi que la classe ouvrière est affectée par le tarif, et cela fait voir quel soulagement nous éprouverions si nous obtenions la réciprocité avec les Etats-Unis. On objectera que je me hâte trop de faire ces prédictions ; mais je tiens à ce qu'elles soient enregistrées dans les *Débats*, parce que je crois que le temps n'est pas éloigné, où nous pourrions profiter du marché des Etats-Unis. Je n'oublie pas que j'appartiens à la minorité de ma province ; mais je me rappelle aussi que j'appartenais à la minorité lorsque le gouvernement possédait quatre-vingt-dix voix de majorité. On voit ici, ce soir, que les temps sont bien changés. Malgré les vantardises des honorables chefs de la droite, je constate que je suis en face d'un gouvernement qui n'ose compter sur une majorité de plus de 20 ou de 23. Ils nous déclarent que le pays est avec eux. Le pays, M. l'Orateur, leur échappe graduelle-